



BUREAU DU 11 MARS 2021 à Saint-Hilaire-Petitville (commune de Carentan-les-Marais)

Secrétaire de séance : Florence MAZIER

DÉLIBÉRATION

B 2021/03 Finances locales - Divers : Attribution d'une subvention à la commune de Doville dans le cadre du projet « Biodiversité Manche » pour l'extension du plan de gestion du Mont de Doville

Le Bureau du Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin s'est réuni le 11 mars 2021 à Saint-Hilaire-Petitville, sous la présidence de Jean MORIN.

Après envoi de l'ordre du jour par mail le 18 février 2021, plusieurs élus ont fait part de leur indisponibilité à la réunion du Bureau initialement prévue le 9 mars. A la demande du Président, la réunion a été déplacée le 11 mars.

L'invitation, l'ordre du jour et les documents annexes à la convocation ont été transmis par mail via un lien de téléchargement le 2 mars 2021 conformément à l'article 9 de la loi n° 2019-1461 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique du 27 décembre 2019.

Étaient présents :

Avec voix délibérative

Pour la Région

Caroline AMIEL, Pascal MARIE, Florence MAZIER

Pour les conseillers départementaux

Jean MORIN, Maryse LE GOFF, Françoise LEROSIGNOL, Patrick THOMINES

Pour les Communautés de Communes

Jean-Claude COLOMBEL (CC de la Baie du Cotentin), Anne HEBERT (CC Côte Ouest Centre Manche),

Pour les communes

Pierre AUBRIL (Sainte-Mère-Eglise), Jean-Michel GREEN (Isigny-sur-Mer), Laurent HUET (Saint- Sauveur-Villages), Aurélien MARION (Apeville), Yann MOUCHEL (Varenguebec), Jean-Marie POULAIN (Montsenelle), Gérard TAPIN (Marchésieux), Valérie TORTEL (Gorges)

Étaient excusés :

Pour la Région

Hubert DEJEAN DE LA BATIE, Nathalie THIERRY, Didier VERGY

Pour les conseillers départementaux

Gabriel DAUBE, Nicole GODARD

Pour les Communautés de Communes

Mireille DUFOUR (CC Isigny Omaha Intercom)

Étaient également présents (Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin) :

Audrey LECOEUR, Agnès ORANGE, Joëlle RIMBERT, Jean-Baptiste WETTON, Anthony LAURENT, Guillaume HEDOUIN, Denis LETAN



MARAIS DU COTENTIN ET DU BESSIN UN PARC NATUREL RÉGIONAL EN TRANSITION

B 2021/03 Finances locales - Divers : Attribution d'une subvention à la commune de Doville dans le cadre du projet « Biodiversité Manche » pour l'extension du plan de gestion du Mont de Doville

Le plan de gestion a déjà été réalisé sur la partie appartenant à St Nicolas de Pierrepont, il sera complété sur la partie située sur Doville ce qui permettra de disposer d'orientations de gestion des landes du mont. Ces landes sèches sont uniques pour le territoire du Parc.

Le Parc complète le soutien apporté par le Conseil départemental de la Manche.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant qu'en collaboration avec le CPIE du Cotentin, la Commune de DOVILLE participe au projet « BIODIVERSITÉ MANCHE » pour l'extension du plan de gestion du Mont de Doville.

Considérant le budget prévisionnel du projet

Considérant que le syndicat mixte du PNR des marais du Cotentin et du Bessin s'est engagé à participer financièrement au projet de la Commune de Doville à hauteur de 12 % du budget prévisionnel, soit 1 200 € TTC,

Le Bureau du Parc après en avoir délibéré :

ATTRIBUE une subvention à la Commune de Doville dans le cadre du projet « BIODIVERSITÉ MANCHE » en vue de l'extension du plan de gestion du Mont de Doville ou Mont Colquin en partenariat avec le CPIE du Cotentin pour un montant correspondant à 12 % du budget prévisionnel dudit projet, soit 1 200 € TTC,

PRÉCISE que ladite subvention est incluse dans le P210704-20 BOTA et que les crédits nécessaires sont prévus au budget,

AUTORISE le Président à signer les documents y afférents.

ADOPTÉ à l'unanimité.

**Pour extrait certifié conforme
Transmis en préfecture le 22 avril 2021
Jean MORIN
Président du Parc naturel régional
des marais du Cotentin et du Bessin**

PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS
DU COTENTIN ET DU BESSIN
3 Village Ponts d'Ouve - 137
Saint-Côme-du-Mont
60500 CARENTAN-LES-MARAIS
TEL 02 33 71 61 90 - info@parc-cotentin-bessin.fr